

Érosion fiscale et optimisation internationale : perspectives théoriques et implications pour le Maroc

Tax Base Erosion and International Tax Optimization: Theoretical Perspectives and Implications for Morocco

Salma GRINE, (Doctorante)

*Laboratoire de Recherche en Science de Gestion des Organisations
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Kénitra
Université Ibn Tofail, Kenitra, Maroc*

Lotfi BENAZZOU, (Enseignant chercheur)

*Laboratoire de Recherche en Science de Gestion des Organisations
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Kénitra
Université Ibn Tofail, Kenitra, Maroc*

Adresse de correspondance :	Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Université Ibn Tofail, Maroc (Kenitra) B.P 1420 Téléphone : 05373-29218
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	GRINE, S., & BENAZZOU, L. (2025). Érosion fiscale et optimisation internationale : perspectives théoriques et implications pour le Maroc. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 6(10), 700–713.
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 11/08/2025

Accepted: 10/10/2025

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 6, Issue 10 (2025)

Érosion fiscale et optimisation internationale : perspectives théoriques et implications pour le Maroc

Résumé :

L'érosion fiscale internationale constitue l'un des défis majeurs des finances publiques contemporaines, dans un contexte où la mondialisation intensifie la mobilité des capitaux et des profits. Les multinationales exploitent les asymétries des législations fiscales pour réduire artificiellement leur charge fiscale, entraînant pour les États des pertes de recettes significatives et des distorsions en matière de justice fiscale et de concurrence. Ces pratiques affectent particulièrement les économies émergentes comme le Maroc, où la dépendance aux recettes fiscales demeure élevée.

Cet article adopte une démarche théorique fondée sur une revue critique de la littérature consacrée à l'érosion de la base fiscale et au projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) de l'OCDE. Il analyse les principaux mécanismes de transfert artificiel de bénéfices, tels que la manipulation des prix de transfert, l'endettement intragroupe excessif, la relocalisation d'actifs incorporels et le recours aux paradis fiscaux. L'étude évalue également les initiatives internationales mises en œuvre (projet BEPS, impôt minimum mondial, directives européennes, approche onusienne) et examine leur adaptation dans le contexte marocain.

La contribution principale de l'article réside dans la proposition d'une typologie analytique des instruments de lutte contre l'érosion fiscale, spécifiquement adaptée aux spécificités institutionnelles et administratives des pays en développement. Les résultats soulignent que l'efficacité de ces réformes reste largement conditionnée par la capacité des administrations fiscales locales à les mettre en œuvre. Le cas du Maroc illustre ainsi à la fois les avancées réalisées en matière de réformes et les défis persistants liés aux contraintes structurelles et organisationnelles.

Mots clés : Érosion fiscale, fiscalité internationale, prix de transfert, BEPS, Maroc.

JEL Classification : H 26

Type de l'article : Article théorique.

Abstract:

International tax base erosion has become one of the most pressing challenges for public finance in a globalized economy characterized by the increasing mobility of capital and profits. Multinational enterprises exploit gaps and mismatches between tax systems to artificially reduce their tax liabilities, leading to substantial revenue losses for governments and creating distortions in tax fairness and competition. These practices disproportionately affect emerging economies such as Morocco, where reliance on tax revenues remains high.

This paper adopts a theoretical approach based on a critical review of the literature on international tax base erosion and the OECD's Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) project. It analyzes the main mechanisms of artificial profit shifting, including abusive transfer pricing, excessive intragroup debt financing, relocation of intangible assets, and the use of tax havens. The study also assesses the main international initiatives that have been implemented (BEPS project, global minimum tax, EU directives, UN approach) and examines their adaptation in the Moroccan context.

The main contribution of this paper lies in the proposal of an analytical typology of anti-BEPS instruments, specifically tailored to the institutional and administrative specificities of developing economies. Findings highlight that the effectiveness of these reforms largely depends on the capacity of domestic tax administrations to implement them. The Moroccan case illustrates both the progress achieved in terms of reform and the persistent challenges arising from structural and organizational constraints.

Keywords: Tax base erosion, international taxation, transfer pricing, BEPS, Morocco.

Classification JEL: H 26

Paper type: Theoretical Research

1. Introduction

L'érosion de la base fiscale internationale est devenue une préoccupation centrale dans un monde où les flux financiers traversent les frontières à une vitesse inédite. L'internationalisation des échanges et la montée en puissance des multinationales ont profondément transformé la manière dont les États perçoivent l'impôt sur les sociétés. Les grandes firmes exploitent les asymétries et lacunes des systèmes fiscaux afin de localiser artificiellement leurs bénéfices dans des juridictions à faible imposition, réduisant ainsi leur charge fiscale réelle (Clausing, 2016 ; Zucman, 2015, 2020). Selon l'OCDE (2021), les pertes annuelles pour les finances publiques mondiales liées au transfert artificiel de bénéfices sont estimées entre 100 et 240 milliards de dollars, soit environ 4 % à 10 % des recettes de l'impôt sur les sociétés. Ce phénomène dépasse largement la dimension technique : il affecte directement la capacité des États à financer leurs politiques économiques et sociales, et remet en cause les principes de justice et d'équité fiscale (Gravelle, 2010 ; Cobham & Janský, 2019).

Les mécanismes les plus utilisés par les multinationales incluent la manipulation des prix de transfert, l'endettement intragroupe excessif, la relocalisation d'actifs incorporels (brevets, logiciels, marques) et le recours aux paradis fiscaux (Beer, de Mooij & Liu, 2020). Clausing (2016) souligne que les prix de transfert abusifs constituent l'un des procédés centraux du BEPS, permettant de déplacer artificiellement les bénéfices. Cobham et Gibson (2016) insistent sur le fait que les pays en développement sont particulièrement vulnérables, car la perte de recettes y représente une part beaucoup plus importante du budget national que dans les économies avancées.

Les enjeux de l'érosion fiscale ne se limitent pas aux finances publiques. Ils concernent également l'équité entre contribuables, la concurrence loyale entre entreprises et la confiance des citoyens dans les systèmes fiscaux. Zucman (2020) montre que l'optimisation fiscale agressive alimente les inégalités en permettant aux acteurs économiques les plus puissants de réduire leur contribution au financement collectif, tandis que les petites et moyennes entreprises supportent proportionnellement une charge fiscale plus lourde. Cette situation accentue les déséquilibres socio-économiques et affaiblit la légitimité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution et de cohésion sociale.

Face à cette problématique, la communauté internationale a réagi par la mise en place d'un cadre multilatéral de lutte contre l'érosion de la base imposable. Le projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting), lancé en 2013 par l'OCDE et soutenu par le G20, constitue la réponse la plus emblématique. Ce programme regroupe quinze actions visant à combler les failles fiscales, améliorer la transparence et réguler les pratiques d'optimisation fiscale agressive (OCDE, 2015). Parmi ces mesures figurent le reporting pays par pays (Country-by-Country Reporting), l'échange automatique d'informations financières et l'instauration d'un impôt minimum mondial. Toutefois, plusieurs travaux soulignent les limites de ces initiatives pour les pays émergents. Hearson (2018) observe que les standards internationaux sont souvent élaborés par et pour les économies développées, ce qui rend leur mise en œuvre difficile dans les pays disposant de ressources administratives limitées. De même, Beer et al. (2020) montrent que l'efficacité de ces réformes dépend fortement des capacités institutionnelles et techniques des administrations fiscales locales.

Le Maroc illustre parfaitement ces tensions entre ambitions globales et réalités nationales. Pays émergent en quête de modernisation de son système fiscal, il a engagé des réformes notables : modernisation de son administration fiscale, adhésion au cadre inclusif BEPS, adoption du reporting pays par pays et ratification de la Convention multilatérale de l'OCDE en 2020. Toutefois, plusieurs contraintes persistent : insuffisance des ressources humaines spécialisées, difficulté à contrôler les flux financiers intragroupes, faible capacité d'exploitation des données issues du CbCR et persistance d'un contentieux fiscal lié aux prix de transfert (Ministère de

l'Économie et des Finances, 2022). Ces limites rejoignent les constats de Cobham et Janský (2019), qui insistent sur la nécessité de renforcer les capacités internes pour que les réformes internationales produisent des effets tangibles.

La pertinence scientifique de cette recherche réside dans le fait que, si la littérature internationale sur l'érosion fiscale est abondante, les travaux académiques portant spécifiquement sur les pays émergents et sur le cas marocain restent encore rares. Peu d'études francophones analysent de manière systématique la manière dont un pays en développement adopte et adapte les standards fiscaux internationaux. Cette lacune appelle une réflexion théorique et critique permettant d'évaluer la portée réelle des initiatives globales lorsqu'elles sont transposées dans des contextes nationaux spécifiques.

Dans ce contexte, une interrogation centrale émerge : comment les économies émergentes, et notamment le Maroc, peuvent-elles lutter efficacement contre l'érosion de leur base fiscale tout en s'adaptant aux standards internationaux ? Cette question est soutenue par plusieurs travaux qui mettent en évidence la relation entre l'érosion fiscale, la faiblesse des capacités institutionnelles et l'inégale répartition des bénéfices du commerce international (Clausing, 2016 ; Beer et al., 2020 ; Zucman, 2020).

Afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique posée, cet article s'appuie sur une revue critique de la littérature et adopte une approche résolument théorique. L'analyse examine d'abord les mécanismes et les enjeux liés à l'érosion fiscale internationale, puis les principales initiatives mises en œuvre à l'échelle mondiale pour y faire face, avant de se pencher sur le cas spécifique du Maroc, en mettant en lumière ses avancées, ses limites ainsi que les perspectives d'une stratégie nationale de lutte renforcée.

2. Revue conceptuelle : définitions, normes et mécanismes :

L'érosion fiscale internationale désigne l'ensemble des pratiques mises en œuvre par les entreprises multinationales pour réduire artificiellement la base imposable dans un pays et transférer les bénéfices vers des juridictions à faible fiscalité. L'OCDE (2013, 2015) définit ce phénomène comme le « transfert de bénéfices vers des territoires où la fiscalité est plus avantageuse, sans qu'il y ait d'activités économiques substantielles ». Clausing (2016) considère l'érosion de la base fiscale comme une conséquence directe des failles dans les systèmes fiscaux nationaux et internationaux, permettant aux firmes de minimiser leur imposition globale.

Au-delà de la définition, cette problématique s'inscrit dans un cadre normatif international en constante évolution. Les modèles de convention de l'OCDE et de l'ONU fixent les principes de répartition du droit d'imposer entre États, tandis que les conventions multilatérales (notamment la Convention multilatérale BEPS signée en 2016) visent à harmoniser les règles de lutte contre la double non-imposition. L'Union européenne a, de son côté, adopté des directives contraignantes (ATAD, DAC6) qui s'imposent à ses États membres. Ce corpus normatif, bien qu'en progrès, reste marqué par une hétérogénéité d'application qui favorise encore les pratiques d'optimisation agressive.

Pour Zucman (2015, 2020), l'érosion fiscale ne se limite pas à une perte budgétaire : elle s'accompagne d'un transfert massif de richesses vers les paradis fiscaux, estimé à près de 8 % de la richesse financière mondiale. Cobham et Janský (2018) mettent en évidence la dimension distributive du phénomène, puisqu'il accroît la charge fiscale pesant sur les petites et moyennes entreprises et sur les contribuables ordinaires.

Les mécanismes de l'érosion fiscale sont multiples : manipulation des prix de transfert, utilisation de sociétés-écrans, exploitation des régimes fiscaux préférentiels, recours à la dette intragroupe ou encore transfert d'actifs incorporels (OCDE, 2017). Ces pratiques exploitent à la fois les incohérences entre législations nationales et l'absence de coordination fiscale internationale.

Tableau 1 : Principaux mécanismes d'érosion fiscale (synthèse de la littérature)

Mécanisme	Études de référence	Année des données	Zone / Méthodologie	Résultats clés (avec unité)	Hypothèses principales
Prix de transfert	Clausing (2003, 2016) ; OCDE (2017)	2000–2014	Commerce intragroupe ; régressions économétriques	Corrélation entre taux d'imposition et profits déclarés ; ≈ 60 % du commerce mondial intragroupe (OCDE, 2017)	Profits déplacés mesurés par écart entre taux statutaires et localisation déclarée
Sociétés écrans & paradis fiscaux	Zucman (2015, 2020) ; Tax Justice Network (2021)	2013–2020	Estimations macro sur actifs offshore ; données bancaires	8 % de la richesse mondiale placée offshore ; $\approx 10\,000$ Mds USD localisés dans paradis fiscaux (TJN, 2021)	Extrapolations basées sur balances des paiements et comptes bancaires internationaux
Financement par dette intragroupe	Desai, Foley & Hines (2006) ; Beer et al. (2020)	1990–2017	Analyse économétrique sur flux financiers et charges d'intérêts	Déductibilité abusive des intérêts $\rightarrow$ pertes fiscales représentant jusqu'à 0,6 % du PIB annuel	Hypothèse que les taux d'intérêt intragroupes sont artificiellement gonflés
Transfert de propriété intellectuelle	U.S. Senate (2013); Tørsløv, Wier & Zucman (2018)	2010–2016	Études de cas (Apple, Google, Pfizer) ; données macro comparatives	Taux effectif < 5 % pour Apple ; économies fiscales > 40 Mds USD en 3 ans	Utilisation d'actifs incorporels logés dans entités offshore (Irlande, Bermudes)
Flux d'IDE offshore (phantom FDI)	CNUCED (2015, 2020); Damgaard & Elkjaer (IMF, 2019)	2010–2020	Analyse macroéconomique des IDE transitant par juridictions offshore	30–40 % des IDE mondiaux considérés comme « fictifs » (phantom FDI)	Une partie des IDE est enregistrée via des entités sans activité économique réelle

Source : auteurs, à partir de Clausing, Zucman, Cobham, Desai, OCDE, Tax Justice Network, CNUCED, FMI.

Il convient toutefois de souligner que les estimations présentées dans le tableau varient considérablement selon les sources et les méthodologies employées. L'OCDE (2021) adopte une approche prudente, fondée sur les déclarations fiscales et des modèles économétriques, ce qui conduit à des estimations de pertes fiscales comprises entre 100 et 240 milliards de dollars par an. Le Tax Justice Network (2021), en revanche, mobilise des extrapolations à partir des balances de paiements et des données bancaires, et aboutit à des montants beaucoup plus élevés, estimant qu'environ 8 % de la richesse financière mondiale est localisée dans des juridictions offshores. La CNUCED (2015, 2020), pour sa part, met en avant une autre dimension du phénomène en identifiant la part des investissements directs étrangers (IDE) considérés comme « fictifs » ou de transit, évaluée entre 30 et 40 % des flux mondiaux. Ces divergences s'expliquent par des choix méthodologiques distincts — analyse des données fiscales pour l'OCDE, approche militante et macro-financière pour le TJN, ou encore analyse structurelle des IDE pour la CNUCED. Elles rappellent que, si la mesure précise de l'érosion fiscale reste complexe, son ampleur est désormais unanimement reconnue dans la littérature académique et institutionnelle.

3. Revue théorique : fondements analytiques de l'érosion fiscale

Après avoir précisé les définitions et mécanismes, il convient d'examiner les fondements théoriques qui permettent de comprendre l'érosion fiscale internationale.

La première approche mobilisée est la théorie de l'évasion fiscale (Allingham & Sandmo, 1972), qui explique le comportement des contribuables par un arbitrage entre le gain attendu et le risque de sanction. Transposée aux multinationales, elle éclaire les stratégies de transfert artificiel de bénéfices comme des réponses rationnelles à des incitations fiscales différenciées, dans un contexte où le risque de contrôle transnational reste limité.

La théorie de la concurrence fiscale internationale (Wilson, 1999 ; Zodrow, 2010) met en évidence la pression croissante exercée sur les États pour abaisser leurs taux d'imposition et offrir des régimes préférentiels, afin d'attirer capitaux et investissements. Cette dynamique de « course vers le bas » fiscale alimente directement le phénomène d'érosion de la base imposable mondiale, avec des effets particulièrement néfastes pour les pays disposant de ressources budgétaires et institutionnelles limitées.

Dans une perspective plus structurelle, les approches institutionnalistes (North, 1990) insistent sur le rôle central des institutions et des capacités administratives dans la régulation des comportements fiscaux. Gravelle (2010) souligne ainsi que l'absence d'outils juridiques harmonisés et de coopération internationale effective accentue la vulnérabilité des pays émergents face aux pratiques agressives de planification fiscale. Desai et Hines (2004) ou Beer et al. (2020) confirment que l'efficacité des réformes internationales dépend avant tout des ressources techniques et humaines disponibles au sein des administrations fiscales.

Enfin, les théories de la justice fiscale et de l'équité (Rawls, 1971 ; Murphy & Nagel, 2002) apportent une dimension normative, en rappelant que l'érosion de la base fiscale remet en cause les principes d'équité horizontale et verticale. En permettant aux entreprises les plus puissantes de réduire leur contribution, elle creuse les inégalités socio-économiques et alimente la défiance des citoyens à l'égard des systèmes fiscaux.

Ces différents cadres théoriques, loin de s'exclure, offrent une lecture complémentaire du phénomène : ils permettent de saisir à la fois les comportements microéconomiques des firmes, la dynamique concurrentielle entre États, les contraintes institutionnelles pesant sur les pays en développement et les enjeux normatifs liés à la justice fiscale.

4. Revue de la littérature : apports empiriques et limites

Si les bases conceptuelles et théoriques offrent un cadre d'analyse, la compréhension de l'érosion fiscale repose également sur des travaux empiriques, qui se distinguent par leurs méthodologies et leurs périmètres d'étude.

Les premiers travaux empiriques, tels que ceux de Clausing (2003, 2016), s'appuient sur des analyses économétriques des flux intragroupes et mettent en évidence une corrélation significative entre les taux d'imposition et les profits déclarés. Ces résultats confirment le rôle central des prix de transfert dans les stratégies de transfert artificiel de bénéfices. Dans une perspective complémentaire, Zucman (2014, 2015, 2020) mobilise les balances des paiements et les données bancaires internationales pour estimer qu'environ 10 000 milliards de dollars sont placés dans les paradis fiscaux, soit près de 8 % de la richesse financière mondiale.

Les organisations internationales ont également proposé des évaluations globales. L'OCDE (2021) estime que les pertes fiscales liées aux pratiques de BEPS se situent entre 100 et 240 milliards de dollars par an, soit 4 à 10 % des recettes mondiales de l'impôt sur les sociétés. La CNUCED (2015, 2020), de son côté, met en lumière une autre dimension du problème en soulignant que 30 à 40 % des flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) peuvent être considérés comme des « IDE fantômes », c'est-à-dire transitant par des juridictions offshores sans activité économique réelle. Ces approches révèlent l'ampleur du phénomène,

tout en montrant que les résultats varient fortement selon les méthodes retenues (analyse économétrique, extrapolation financière ou suivi des flux d'IDE).

La littérature met aussi en évidence les spécificités des pays en développement. Cobham et Janský (2018, 2019) montrent que l'érosion fiscale y a un impact disproportionné, les pertes fiscales pouvant représenter jusqu'à 5 % du PIB. Beer, de Mooij et Liu (2020), sur un panel de 26 pays, confirment que les pratiques de BEPS réduisent significativement les recettes fiscales, avec des effets plus prononcés dans les économies disposant de capacités administratives limitées. Dans le cas des pays africains, Hearson (2018) identifie plusieurs contraintes structurelles : rareté des ressources humaines spécialisées, dépendance aux standards définis par les pays développés, et faible marge de manœuvre dans les négociations fiscales. Ces constats rejoignent les analyses récentes du FMI (2023), qui estime que l'érosion fiscale et l'optimisation agressive réduisent les recettes de l'impôt sur les sociétés de 0,5 à 1 % du PIB dans les pays émergents.

Malgré la richesse de ces travaux, plusieurs limites apparaissent. Peu d'études adoptent une approche comparative intégrant simultanément les mécanismes techniques, les impacts économiques et les contraintes institutionnelles propres aux pays en développement. En outre, la littérature sur les pays d'Afrique du Nord, et en particulier sur le Maroc, demeure largement sous-développée. Ce pays constitue pourtant un terrain d'analyse pertinent pour comprendre comment une économie émergente tente d'adapter son système fiscal aux standards internationaux tout en préservant ses recettes publiques.

5. Conséquences économiques et sociales :

L'érosion de la base fiscale internationale ne constitue pas seulement une problématique technique de répartition des bénéfices entre juridictions fiscales. Elle engendre des répercussions profondes sur les finances publiques, la justice fiscale, la compétitivité des entreprises et la stabilité économique des États. Ces effets sont particulièrement préoccupants pour les pays en développement, qui dépendent fortement des recettes fiscales pour financer leurs infrastructures, leurs politiques sociales et leur croissance. La littérature distingue quatre conséquences majeures : la réduction des recettes fiscales, l'accentuation des inégalités, la distorsion de la concurrence et l'impact disproportionné sur les économies émergentes.

5.1 Pertes de recettes fiscales et affaiblissement des finances publiques

La conséquence la plus immédiate et la plus visible de l'érosion fiscale est la diminution des recettes publiques. Celle-ci fragilise la soutenabilité budgétaire et limite la capacité des États à financer des services essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. Toutefois, les estimations disponibles varient fortement selon les institutions et les méthodologies retenues.

L'OCDE (2021) évalue les pertes fiscales annuelles liées au BEPS entre 100 et 240 milliards de dollars, soit 4 à 10 % des recettes mondiales de l'impôt sur les sociétés. Cette estimation repose sur des modèles économétriques fondés sur les données fiscales déclarées par les entreprises, et met l'accent sur la localisation artificielle des bénéfices. En revanche, le Tax Justice Network (2021) propose une estimation beaucoup plus élevée, avoisinant 483 milliards de dollars par an. Cette divergence s'explique par une approche différente, centrée sur l'analyse des flux financiers internationaux et des déclarations bancaires, qui inclut un périmètre plus large de pertes, notamment celles liées aux asymétries d'imposition et aux pratiques de dissimulation via les paradis fiscaux.

La CNUCED (2020) apporte une perspective complémentaire en se concentrant sur les pays en développement. Ses analyses, basées principalement sur les flux d'investissements directs

étrangers (IDE), estiment à environ 100 milliards de dollars par an les pertes subies par ces pays du fait des stratégies de transfert de bénéfices.

Ces divergences méthodologiques reflètent des périmètres d'analyse différents (mondial versus pays en développement), des sources de données distinctes (déclarations fiscales, flux bancaires, flux d'IDE) et des outils analytiques variés (modèles économétriques, extrapolations macro-financières, études sectorielles). Néanmoins, un consensus se dégage : l'érosion de la base fiscale atteint un niveau structurel préoccupant et compromet la soutenabilité budgétaire, en particulier dans les économies émergentes où chaque point de PIB perdu en recettes fiscales réduit directement la souveraineté budgétaire et la capacité des États à investir dans leur développement (Clausing, 2016 ; Cobham & Janský, 2019).

5.2 Inégalités et injustice fiscale

Un deuxième effet majeur de l'érosion fiscale est l'accentuation des inégalités et l'affaiblissement de la justice fiscale. Les multinationales et les grandes fortunes parviennent à réduire artificiellement leur charge fiscale, tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) et les contribuables ordinaires demeurent soumis aux taux nationaux (Zucman, 2015, 2020). Cette asymétrie crée un sentiment d'injustice fiscale qui fragilise la légitimité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution.

Pour compenser la baisse de recettes, de nombreux États recourent à une augmentation de la fiscalité indirecte (notamment la TVA) ou renforcent la pression fiscale sur les ménages et les petites entreprises. Ces ajustements, de nature régressive, affectent davantage les contribuables modestes et accentuent les inégalités sociales. L'Oxfam (2022) souligne que l'évitement fiscal des multinationales alimente la polarisation économique et prive les États des ressources nécessaires pour réduire les inégalités. Cobham et Janský (2019) confirment que, dans les pays en développement, l'érosion fiscale limite la capacité redistributive de l'impôt, aggravant la concentration des richesses.

Au-delà de son impact budgétaire, l'érosion fiscale compromet donc les principes d'équité horizontale et verticale et nourrit un climat de défiance vis-à-vis des institutions publiques. À terme, cette perte de légitimité peut affaiblir la cohésion sociale et la stabilité démocratique, tout en réduisant la capacité des États à exercer pleinement leur souveraineté fiscale.

5.3 Distorsion de la concurrence et affaiblissement du tissu productif

Les pratiques d'optimisation fiscale agressive procurent aux multinationales un avantage compétitif considérable par rapport aux entreprises locales. Clausing (2016) montre que la localisation artificielle des bénéfices dans des juridictions à faible imposition permet aux grands groupes de réduire leur taux effectif d'imposition, alors que les PME, dépourvues de telles stratégies, supportent une charge fiscale proportionnellement plus lourde.

Cette distorsion fausse les conditions de concurrence et fragilise le tissu productif national. Elle peut décourager l'investissement domestique, ralentir la diversification économique et accentuer la dépendance aux investissements étrangers, souvent accompagnés de pratiques fiscales agressives (CNUCED, 2020). Dans un pays émergent comme le Maroc, où les PME représentent plus de 90 % du tissu entrepreneurial et constituent un moteur essentiel de création d'emplois, cette asymétrie constitue un risque majeur. À long terme, elle peut accentuer la marginalisation des acteurs locaux face aux multinationales, accroître les risques de désindustrialisation et limiter la compétitivité des économies nationales.

Ces déséquilibres affectent non seulement la croissance économique mais également la souveraineté économique des États, en renforçant la dépendance des pays émergents vis-à-vis des grands groupes internationaux.

5.4 Impact disproportionné sur les pays en développement

L'érosion fiscale frappe toutes les économies, mais ses effets sont amplifiés dans les pays en développement, où l'impôt sur les sociétés représente une part plus importante des recettes fiscales que dans les pays développés. La CNUCED (2020) estime que ces pratiques privent les pays du Sud de plus de 100 milliards de dollars par an. Le FMI (2023) confirme que les pertes liées au BEPS pèsent plus lourdement sur les économies émergentes, en réduisant leurs marges budgétaires nécessaires au financement des politiques sociales et des infrastructures.

Hearson (2018) souligne que ce manque à gagner fiscal limite la capacité de négociation des pays en développement dans les instances fiscales internationales et accroît leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Dans le cas du Maroc, ces tensions se traduisent par un double défi : s'aligner sur les standards internationaux (BEPS, CRS) tout en protégeant une base fiscale encore fragile.

Ce déficit de ressources compromet non seulement le financement des services publics essentiels, mais aussi la souveraineté fiscale et la capacité des États à défendre leurs intérêts dans les négociations internationales. L'érosion fiscale apparaît ainsi comme un facteur de vulnérabilité structurelle, qui réduit l'autonomie budgétaire des pays émergents et affaiblit leur résilience économique.

L'érosion fiscale frappe toutes les économies, mais ses effets sont amplifiés dans les pays en développement, où l'impôt sur les sociétés représente une part plus importante des recettes fiscales que dans les pays développés. La CNUCED (2020) estime que ces pratiques privent les pays du Sud de plus de 100 milliards de dollars par an. Le FMI (2023) confirme que les pertes liées au BEPS pèsent plus lourdement sur les économies émergentes, en réduisant leurs marges budgétaires nécessaires au financement des politiques sociales et des infrastructures.

Hearson (2018) souligne que ce manque à gagner fiscal limite la capacité de négociation des pays en développement dans les instances fiscales internationales et accroît leur dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Dans le cas du Maroc, ces tensions se traduisent par un double défi : s'aligner sur les standards internationaux (BEPS, CRS) tout en protégeant une base fiscale encore fragile.

Ce déficit de ressources compromet non seulement le financement des services publics essentiels, mais aussi la souveraineté fiscale et la capacité des États à défendre leurs intérêts dans les négociations internationales. L'érosion fiscale apparaît ainsi comme un facteur de vulnérabilité structurelle, qui réduit l'autonomie budgétaire des pays émergents et affaiblit leur résilience économique.

Les effets de l'érosion fiscale internationale ne se limitent pas aux pertes budgétaires : ils affectent l'équité fiscale, la compétitivité des entreprises locales et la souveraineté économique, avec des répercussions particulièrement sévères pour les pays en développement. Les divergences entre les estimations de l'OCDE, du TJN et de la CNUCED montrent que la quantification exacte reste sujette à débat méthodologique, mais toutes convergent sur un point : l'érosion fiscale constitue une menace structurelle pour la stabilité économique mondiale et frappe de manière disproportionnée les économies émergentes. Cette réalité justifie la nécessité d'une coopération internationale renforcée et d'une adaptation des régulations nationales afin de promouvoir un système fiscal plus équitable, transparent et durable.

6. Initiatives internationales : cadre global de lutte contre l'érosion fiscale

L'ampleur des pertes de recettes fiscales dues aux pratiques de BEPS a suscité une mobilisation internationale sans précédent. Depuis le début des années 2010, plusieurs organisations multilatérales ont élaboré des instruments visant à restaurer l'équité fiscale et à renforcer la coopération entre États. Ces initiatives traduisent une prise de conscience croissante : l'érosion fiscale est un phénomène transnational qui ne peut être combattu efficacement qu'à travers des

solutions coordonnées. Les principales actions émanent de l'OCDE et du G20 à travers le projet BEPS, de l'accord sur l'impôt minimum mondial, des directives européennes, ainsi que des efforts des Nations Unies en faveur d'une gouvernance plus inclusive.

6.1 Le projet BEPS de l'OCDE et du G20

Lancé en 2013, le projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) constitue la réponse la plus structurée à l'érosion fiscale internationale. Le plan d'action initial comprenait quinze mesures couvrant la transparence fiscale, la lutte contre les asymétries réglementaires et l'encadrement des pratiques abusives (OCDE, 2015). Parmi ces réformes, certaines ont eu un impact particulièrement significatif. Ainsi, l'Action 1 a introduit des règles spécifiques à l'économie numérique, afin d'éviter que les grandes entreprises technologiques ne génèrent des revenus importants dans un pays sans y être imposées. L'Action 13 a instauré le reporting pays par pays, qui impose aux multinationales dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 750 millions d'euros de déclarer, pour chaque juridiction, leurs bénéfices, effectifs et impôts acquittés. Enfin, l'Action 15 a conduit à l'adoption de la Convention multilatérale (MLI), permettant une modification simultanée de milliers de traités fiscaux bilatéraux. Aujourd'hui, plus de 135 pays participent au cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS, ce qui reflète une avancée majeure en matière de gouvernance fiscale mondiale. Toutefois, la mise en œuvre demeure inégale : comme le souligne Hearson (2018), les pays en développement, bien que membres du processus, n'ont pas eu un rôle déterminant dans la conception des normes, ce qui interroge leur capacité d'adaptation aux standards élaborés par les économies développées.

6.2 L'instauration d'un impôt minimum mondial

En 2021, un accord qualifié d'historique a été conclu au sein du G20 et de l'OCDE sur l'instauration d'un impôt minimum mondial de 15 % (Pillar Two). Ce mécanisme vise à limiter la concurrence fiscale dommageable entre juridictions et à garantir une imposition minimale des multinationales, indépendamment de la localisation déclarée de leurs bénéfices. Selon l'OCDE (2021), cette réforme pourrait générer environ 150 milliards de dollars de recettes fiscales supplémentaires par an. Toutefois, plusieurs chercheurs estiment que ce taux reste insuffisant pour répondre aux besoins des pays en développement. Cobham et Garcia-Bernardo (2021) considèrent notamment que le seuil de 15 % profite essentiellement aux économies avancées et limite l'impact redistributif attendu. La complexité technique du Pilier 2 pose en outre un défi pour les administrations fiscales des pays émergents, qui doivent adapter leur législation et renforcer leurs capacités de contrôle. Le risque est donc que les gains de cette réforme bénéficient prioritairement aux pays développés, accentuant ainsi les asymétries existantes.

6.3 Les actions de l'Union européenne

L'Union européenne a adopté un ensemble de directives et de règlements visant à renforcer la transparence et à limiter l'érosion fiscale. Les directives ATAD I et II (Anti-Tax Avoidance Directives) ont introduit des règles contraignantes concernant la limitation des intérêts déductibles, la lutte contre les dispositifs hybrides et les règles de sortie. La directive DAC 6 impose aux intermédiaires fiscaux, tels que les banques et les cabinets de conseil, de déclarer les dispositifs transfrontaliers potentiellement agressifs. En parallèle, l'UE publie régulièrement une liste noire des juridictions non coopératives afin d'exercer une pression internationale contre les paradis fiscaux. Ces mesures ont contribué à harmoniser partiellement les systèmes fiscaux européens et à améliorer l'échange d'informations entre États membres. Toutefois, leur efficacité demeure limitée : la Commission européenne (2020) a reconnu que certains États membres continuent d'adopter des régimes préférentiels, ce qui affaiblit la portée des réformes et maintient une concurrence fiscale au sein même de l'Union.

6.4 L'approche des Nations Unies et les revendications des pays en développement

Contrairement à l'OCDE, perçue comme une organisation dominée par les pays développés, l'ONU promeut une gouvernance fiscale plus inclusive. Le modèle de convention fiscale des Nations Unies constitue une alternative à celui de l'OCDE, en attribuant davantage de droits d'imposition aux pays de la source, souvent des économies émergentes. En 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution visant à négocier un instrument juridique international sur la coopération fiscale, qui pourrait marquer un tournant vers une gouvernance plus universelle. Parallèlement, l'ONU développe des programmes de coopération technique afin de renforcer les capacités des administrations fiscales des pays en développement, notamment en Afrique. Cette approche met en avant la dimension de justice fiscale et de développement, en reliant directement la lutte contre l'érosion fiscale aux objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 16 (institutions efficaces et inclusives) et l'ODD 17 (partenariats pour le développement).

6.5 Limites et défis persistants

Malgré les avancées constatées, plusieurs limites subsistent. La première concerne la fragmentation des initiatives, puisque l'OCDE, l'Union européenne et l'ONU développent des cadres parfois concurrents, ce qui complique leur articulation. La seconde tient à la complexité technique des normes adoptées, en particulier le Pilier 2, dont l'application suppose des compétences juridiques et fiscales rarement disponibles dans les pays émergents. Enfin, des critiques récurrentes soulignent que les réformes actuelles profitent davantage aux pays développés, qui disposent de ressources administratives et d'assiettes fiscales plus larges, laissant aux pays en développement une part marginale des recettes supplémentaires (Hearson, 2018 ; Cobham & Janský, 2019).

Ces constats mettent en évidence un paradoxe : si la coopération internationale est indispensable pour lutter contre l'érosion fiscale, elle demeure marquée par des rapports de force qui limitent ses effets redistributifs. Pour les économies émergentes, l'enjeu ne se réduit donc pas à l'adhésion formelle aux standards internationaux, mais suppose une véritable adaptation des normes aux réalités institutionnelles et économiques locales.

7. Le cas spécifique du Maroc : Réformes fiscales et défis persistants

Le Maroc, bien qu'ayant adopté plusieurs réformes fiscales en ligne avec les standards internationaux, reste confronté à des défis structurels, institutionnels et techniques qui limitent l'efficacité de sa lutte contre l'érosion fiscale. L'expérience marocaine illustre les tensions auxquelles sont confrontées les économies émergentes : d'un côté, la volonté d'adhérer aux normes internationales et de renforcer la coopération fiscale ; de l'autre, la nécessité d'adapter ces standards à des capacités administratives et économiques encore fragiles.

7.1 Les réformes fiscales au Maroc : Alignement sur les standards internationaux

Depuis le début des années 2000, le Maroc a engagé un processus de modernisation fiscale destiné à renforcer la transparence et à améliorer l'efficacité de son administration. D'importants investissements ont été consacrés à la digitalisation, avec l'introduction d'outils informatiques tels que le Système d'Information Fiscal (SIF), qui a permis une gestion plus efficace des déclarations et un suivi renforcé des transactions transfrontalières. Cette modernisation s'est accompagnée d'une révision du Code général des impôts en 2019, visant à élargir l'assiette fiscale, simplifier les procédures et lutter plus efficacement contre la fraude. Parallèlement, le Maroc a aligné son dispositif sur les recommandations internationales issues du projet BEPS. En 2020, il a ratifié la Convention multilatérale BEPS, renforçant ainsi sa coopération avec plus de 135 juridictions partenaires. Le pays a également introduit le reporting

pays par pays (CbCR), conformément à l'Action 13 de l'OCDE, imposant aux groupes multinationaux dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 750 millions d'euros de déclarer leurs bénéfices, effectifs et impôts juridiction par juridiction. De plus, le Maroc participe désormais au système d'échange automatique d'informations (CRS), ce qui accroît la transparence fiscale et limite les possibilités de dissimulation de bénéfices dans des juridictions opaques. Ces réformes traduisent une volonté claire d'intégrer le Maroc dans le cadre inclusif international et de se conformer aux exigences de transparence.

7.2 Défis persistants dans la lutte contre l'érosion fiscale

Malgré ces avancées, plusieurs défis continuent d'entraver l'efficacité de la stratégie marocaine. Sur le plan administratif, les ressources humaines et techniques demeurent limitées. La mise en œuvre du reporting pays par pays exige une expertise en gestion de données massives et une capacité de contrôle renforcée, dont les administrations marocaines ne disposent pas encore pleinement. La complexité croissante des transactions intragroupe, notamment dans les secteurs où la structuration fiscale des multinationales est la plus sophistiquée, accentue ces difficultés. Le contrôle des prix de transfert reste également un point de fragilité. Bien que des outils juridiques aient été mis en place, l'administration fiscale peine encore à détecter et sanctionner efficacement les pratiques d'optimisation agressive. Cette faiblesse limite la capacité du Maroc à préserver sa base imposable face aux stratégies sophistiquées des multinationales.

À cela s'ajoute la pression exercée par la concurrence fiscale internationale. Le Maroc, malgré son adhésion au cadre BEPS, subit les effets des régimes préférentiels offerts par certaines juridictions voisines, ce qui réduit l'attractivité de son propre système et limite sa marge de manœuvre dans la négociation de conventions fiscales bilatérales. Ces contraintes montrent que l'alignement formel aux normes internationales ne suffit pas à garantir une protection efficace de la base fiscale nationale.

7.3 Perspectives et recommandations pour le Maroc

Pour relever ces défis, plusieurs pistes d'action apparaissent essentielles. Le renforcement des capacités administratives constitue une priorité absolue. Cela implique d'investir dans la formation des inspecteurs fiscaux, d'améliorer les compétences techniques en matière de contrôle des prix de transfert et de renforcer les outils de traitement des données financières. Une meilleure coopération technique avec les institutions internationales pourrait contribuer à combler ces lacunes.

L'amélioration du contrôle des prix de transfert doit également figurer parmi les priorités stratégiques. L'adoption de règles plus strictes, inspirées des meilleures pratiques internationales mais adaptées au contexte marocain, permettrait de mieux encadrer les transactions intragroupes et de limiter les abus. Le Maroc pourrait également envisager de renégocier certaines de ses conventions fiscales bilatérales afin de renforcer ses droits d'imposition et de réduire les possibilités de transfert artificiel de bénéfices.

Enfin, une coopération régionale plus étroite avec les pays africains et méditerranéens offrirait des perspectives prometteuses. Une harmonisation des régimes fiscaux à l'échelle régionale permettrait de réduire la concurrence dommageable et de consolider la position du Maroc dans les négociations internationales. Cette stratégie régionale, combinée à un engagement continu dans les forums multilatéraux, renforcerait la capacité du pays à défendre ses intérêts dans un environnement fiscal mondialisé.

Le cas du Maroc illustre les dilemmes auxquels sont confrontés les pays émergents : concilier l'alignement sur les standards internationaux et la préservation d'une base fiscale fragile. Si des réformes notables ont été entreprises, leur impact demeure limité par des contraintes structurelles et institutionnelles persistantes. L'efficacité de la stratégie marocaine dépendra donc non seulement de son adhésion formelle aux initiatives internationales, mais surtout de sa

capacité à renforcer ses institutions, à moderniser son cadre juridique et à développer une coopération régionale plus ambitieuse.

8. Conclusion

L'érosion de la base fiscale internationale constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs des finances publiques mondiales. En exploitant les asymétries réglementaires et les failles de la gouvernance fiscale, les multinationales parviennent à réduire artificiellement leur charge fiscale, privant ainsi les États de ressources essentielles pour financer leurs politiques publiques. La revue de la littérature a montré que ce phénomène ne se limite pas à une problématique technique : il affecte directement l'équité fiscale, la compétitivité économique et la souveraineté budgétaire, avec des conséquences particulièrement lourdes pour les pays en développement. Les initiatives internationales examinées dans cet article – projet BEPS de l'OCDE et du G20, instauration d'un impôt minimum mondial, directives européennes et approche onusienne – traduisent une prise de conscience croissante et des avancées indéniables. Toutefois, leur mise en œuvre reste marquée par des asymétries : les normes sont conçues principalement par et pour les pays développés, tandis que les économies émergentes disposent de ressources institutionnelles et techniques limitées pour les appliquer. La gouvernance fiscale internationale demeure ainsi fragmentée, reflétant des rapports de force qui restreignent sa portée redistributive.

Le cas du Maroc illustre ces tensions. Le pays a entrepris des réformes notables, notamment la modernisation de son administration fiscale, l'adoption du reporting pays par pays et l'intégration au cadre multilatéral BEPS. Cependant, ces avancées se heurtent à des limites structurelles : insuffisance des capacités administratives, difficultés de contrôle des prix de transfert et concurrence fiscale régionale. Ces contraintes rappellent que l'alignement formel sur les standards internationaux ne suffit pas ; il doit être accompagné d'un renforcement institutionnel et d'une coopération régionale plus ambitieuse.

La contribution de cet article réside dans la proposition d'une lecture analytique de l'érosion fiscale articulant dimensions théoriques, empiriques et institutionnelles, et dans l'application de ce cadre au cas marocain. En confrontant les mécanismes globaux aux spécificités d'une économie émergente, il met en évidence la nécessité de stratégies différenciées, capables de combiner adaptation aux normes internationales et protection des bases fiscales nationales. À ce titre, il ouvre des pistes pour une gouvernance fiscale plus inclusive, condition indispensable à la justice fiscale et au financement durable du développement.

Références :

- (1). CLAUSING, Kimberly A., 2003. (Tax-motivated transfer pricing and US intrafirm trade prices). *Journal of Public Economics*, 87(9-10), 2207–2223.
- (2). CLAUSING, Kimberly A., 2016. (The effect of profit shifting on the corporate tax base in the United States and beyond). *National Tax Journal*, 69(4), 905–934.
- (3). COBHAM, Alex & JANSKÝ, Petr, 2018. (Global distribution of revenue loss from tax avoidance: Re-estimation and country results). *Journal of International Development*, 30(2), 206–232.
- (4). DESAI, Mihir A., FOLEY, Fritz C. & HINES, James R., 2006. (The demand for tax haven operations). *Journal of Public Economics*, 90(3), 513–531.
- (5). DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS (DGI), 2020. Rapport sur l'état des réformes fiscales au Maroc. Rabat, Ministère des Finances, Royaume du Maroc.
- (6). FUEST, Clemens & RIEDEL, Nadine, 2009. Tax evasion, tax avoidance and tax expenditures in developing countries: A review of the literature. Oxford, Oxford University Centre for Business Taxation.

- (7). G20 & OCDE, 2021. (Statement on a Two-Pillar Solution to Address the Tax Challenges Arising from the Digitalisation of the Economy). Paris, Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- (8). HINES, James R., 2010. (Treasure islands). *Journal of Economic Perspectives*, 24(4), 103–126.
- (9). MINISTÈRE DES FINANCES DU MAROC, 2020. Loi de finances 2020. Rabat, Ministère des Finances, Royaume du Maroc.
- (10). NATIONS UNIES, 2021. (Promoting international tax cooperation to advance the Sustainable Development Goals (SDGs)). New York, United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA).
- (11). OCDE, 2013. (Addressing Base Erosion and Profit Shifting (BEPS)). Paris, Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- (12). OCDE, 2015. (Measuring and Monitoring BEPS, Action 11). Paris, Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- (13). OCDE, 2017. (OECD Transfer Pricing Guidelines for Multinational Enterprises and Tax Administrations). Paris, Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- (14). OCDE, 2020. (Le projet BEPS et la lutte contre l'érosion de la base fiscale au Maroc). Paris, Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- (15). OCDE, 2021. (International tax reform: Two-pillar solution to address tax challenges arising from digitalisation of the economy). Paris, Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- (16). OCDE/G20, 2021. (OECD/G20 Inclusive Framework on BEPS: Implementation and Monitoring). Paris, Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
- (17). SÉNAT DES ÉTATS-UNIS, 2013. (Offshore profit shifting and the U.S. tax code – Part 2 (Apple Inc.)). Washington D.C., Permanent Subcommittee on Investigations.
- (18). SEFIANI, Ahmed & AMINE, Mohamed, 2021. (Réformes fiscales et lutte contre l'évasion fiscale au Maroc : Défis et perspectives). *Revue Marocaine de la Fiscalité*, 23(1), 45–58.
- (19). TAX JUSTICE NETWORK, 2021. (State of Tax Justice 2021: Tax Abuse and Inequality). Londres, Tax Justice Network.
- (20). UNCTAD, 2020. (Economic Development in Africa Report 2020: Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa). Genève, United Nations Conference on Trade and Development.
- (21). UNION EUROPÉENNE, 2016. (Council Directive (EU) 2016/1164 laying down rules against tax avoidance practices that directly affect the functioning of the internal market (ATAD)). Bruxelles, Conseil de l'Union Européenne.
- (22). UNION EUROPÉENNE, 2021. (EU list of non-cooperative tax jurisdictions). Bruxelles, Commission Européenne.
- (23). UNION EUROPÉENNE, 2021. (Conventions fiscales bilatérales et coopération régionale au Maroc). Bruxelles, Commission Européenne.
- (24). ZIYAT, Amina, 2019. (Modernisation de l'administration fiscale au Maroc : Vers une meilleure transparence et efficacité). Casablanca, Les Éditions du Maroc.
- (25). ZUCMAN, Gabriel, 2014. (Taxing across borders: Tracking personal wealth and corporate profits). *Journal of Economic Perspectives*, 28(4), 121–148.
- (26). ZUCMAN, Gabriel, 2015. *The Hidden Wealth of Nations: The Scourge of Tax Havens*. Chicago, University of Chicago Press.